

# MAIRIE DE TALMONTIERS

03 44 84 83 21

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

Le vint neuf mai deux mil neuf, à 20 heures 40, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacky LEBORGNE, Maire.

PRESENTS : M. Leclerc, M. Varnier, M. Charlet adjoints ; M. Defline, Mme Dartril, M. Lanel, M. Faragout, Mme Charlet, Mme Sement, Mme Guillotte

POUVOIRS : M. Faragout à M. Lanel, M. Lecocq à M. Varnier, Mme Sement à Mme Guillotte,

ABSENT EXCUSE : M. Bourguignon

Mme Guillotte a été nommée secrétaire de séance.

### **1. Approbation du compte rendu du 27 mars 2009**

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### **2. Convention SOCOTEC**

Le conseil municipal autorise à l'unanimité Monsieur le Maire à signer la convention avec la société SOCOTEC pour le contrôle des installations électriques, des équipements sportifs, des aires de jeux et de leurs équipements, coût annuel : 2 296, 32 €.

La convention est conclue pour une durée de trois ans, à l'issue renouvelable par tacite reconduction.

### **3. Participation séjours des collégiens**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de revoir la délibération prise le 11 avril 2008 (modifiant celle du 25 mars 2005), à savoir :

- la somme de 45 € sera versée à la famille, après justificatif du collège indiquant la participation effective de l'élève au voyage, à condition que la charge restant à la famille soit supérieure ou égale à 45 €.

### **4. Bons d'achats**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les bons comme suit :

Pour les agents communaux :

- Naissance bon d'achat de 100 €
- Mariage bon d'achat de 100 €

Pour les tiers en relation avec la collectivité :

- Naissance bon d'achat de 50 €

### **5. Caution Location de la Salle Communale**

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer une caution correspondant au tarif de la location (soit 300€ ou 350€ selon la période), cette caution sera conservée du vendredi (lors de la remise des clés) au lundi (lors de l'état des lieux) si aucune dégradation n'est à déplorer.

## 6. Décisions modificatives

Recettes supplémentaires depuis le vote du BP 2009 Commune :

- Fonds Départemental Taxe Professionnelle 2007	+ 10 250 €
- FCTVA 2007	+ 23 240 €
- FCTVA 2008 (plan de relance) estimation	+ 65 000 €
<b>Soit</b>	<b>+ 98 490 €</b>

Le conseil municipal décide de rembourser le prêt relais TVA des travaux de l'Eglise dès à présent :

### **DM n°02/09**

Prog OFI	Art 10222 FCTVA	+ 80 000 €
Prog OFI	Art 1641 Emprunt	+ 80 000 €

Adoptée à l'unanimité

Des travaux et aménagements complémentaires ont été proposés par la commission des travaux, la commission des finances propose de prévoir les crédits supplémentaires suivants :

### **DM n°03/09 Travaux et achats supplémentaires**

Prog 10006	Matériel Services Techniques (Vestiaires femme de ménage)	+ 495 €
Prog 10009	Eglise	+ 925 €
	▪ Vitrine affichage (155 €)	
	▪ Bornes + fourreaux (770 €)	
Prog 34		
	▪ Salle Communale	+ 5 690 €
	▪ Fresque salle communale (1 850€)	
	▪ Porte secrétariat (1 860 €)	
	▪ Pupitre (500 €)	
	▪ Signalétique mairie (560 €)	
	▪ Pose signalétique mairie	
	+ remise en état des marquises (920 €)	
Prog OFI 10222	FCTVA	+ 7 110 €
Article 611	Contrôle électriques – équipements sportifs	+ 2 300 €
Article 74832	Fonds départ. Taxe professionnelle	+ 2 300 €

Adoptée à l'unanimité.

Le conseil municipal décide par 7 voix contre (MM. Guillotte, Defline, Varnier, Lecocq, Lanel, Dartril, Charlet V.), 6 pour (MM. Sement, Leborgne, Leclerc JM, Faragout, Tellier, Leclerc AM) et 1 abstention (M. Charlet JP) de ne pas retenir le projet de vidéo surveillance de la mairie d'un montant de 3 336.58 €

## 7. Demande de subvention : aménagement de sécurité Rues Dufour Lebrun et Bordeaux Psalmon

Le conseil municipal, par 13 voix pour et 1 contre (Mme Leclerc AM) :

- décide l'aménagement de sécurité rues Bordeaux Psalmon et Dufour Lebrun : construction de quatre ralentisseurs de type dos d'âne répartis aux endroits appropriés et mise en place d'une limitation de la vitesse à 30km/h, ainsi que deux ralentisseurs au carrefour Bordeaux Psalmon (rue Victoire Devillers et rue de la Gare),

- accepte le montant de l'opération présenté par le responsable du Bureau d'Appui Technique de Beauvais soit 53 980,00 € s HT, soit **64 560,08 € TTC**
- sollicite une aide pour assurer le financement de l'opération auprès du Conseil Général de l'Oise

### **8. Pan coupé**

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de M. & Mme Griffon, et décide d'acquérir la parcelle C 921 d'une superficie de 21 ca au prix de 45 € le m<sup>2</sup>, soit 945 €. Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents contractuels chez Maître Plaskowski, notaire à St Germer de Fly (60).

### **9. Poste du deuxième adjoint**

Compte tenu du retrait des délégations que Monsieur le Maire avait enlevé au deuxième adjoint, en application de l'article L 2122-18 du CGCT, le conseil municipal s'est prononcé à scrutin secret sur le maintien de Monsieur Varnier dans ses fonctions.

### **Résultats du vote :**

14 bulletins trouvés dans l'urne

- 13 bulletins OUI
- 1 bulletin blanc

Monsieur VARNIER Jean-Louis est maintenu dans ses fonctions de deuxième adjoint.

### **10. Contrat d'avenir (CA)**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter Monsieur WEISS Stéphane en contrat d'avenir pour une durée de 6 mois, pour un temps d'emploi de 26h hebdomadaire à compter du 15 juin 2009.

### **11. Personnel communal**

#### **° Autorisations exceptionnelles d'absences**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les autorisations d'absences adoptées par le comité technique paritaire de l'Oise le 14 mars 1994 (a été rajouté une autorisation de déposer leurs enfants le jour de la rentrée scolaire), afin de les intégrer au projet de règlement intérieur établi par Monsieur le Maire.

#### **° Avancement de grade**

Le conseil municipal décide à l'unanimité de fixer les taux suivants pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

<b>Cadres d'emploi</b>	<b>Grades</b>	<b>Taux</b>
Administratif	Rédacteur	100%
Médico-Sociale	ATSEM 1 <sup>ère</sup> catégorie	100%

#### **° Journée de solidarité**

Le conseil municipal décide par 12 voix pour et 2 contre (MM. Lanel et Faragout) que la journée de solidarité sera fixée comme suit :

- 7 heures déduites sur les heures supplémentaires
- ou 1 JRTT
- ou 1 jour de congé payé

### **12. CR du passage de la commission de sécurité aux Ecoles**

La commission de sécurité pour les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public de l'arrondissement de Beauvais s'est tenue le 06 avril 2009, à l'école primaire et à la maternelle.

Un avis favorable a été délivré, les observations relevées devront donner lieu à des travaux à effectuer dans les plus brefs délais.

### **13. Résultat du sondage pour le projet cantine et la garderie**

69 % des familles interrogées ont répondu au sondage, ce qui représente 63% des enfants concernés.

Sur l'ensemble des enfants, 57% seraient favorable à la cantine, 42% fréquenteraient la cantine.

34% fréquenteraient la garderie le matin, et 37% la garderie le soir.

### **14. Convention précaire : herbage disponible**

Deux candidatures ont été reçues, M. Massé Jean-Paul (St Pierre es Champs) et M. Deschepper Joël.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les parcelles B181 et ZB 49, à Monsieur MASSE Jean-Paul, par convention précaire d'un an renouvelable par tacite reconduction, selon l'indice des fermages réglementaire. Les conditions d'utilisation seront les mêmes que la précédente convention (M. Lubasinski).

### **15. Propriété du Bout à rats : élagage des arbres**

Le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à Inscrire une question supplémentaire à l'ordre du jour.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de mettre en demeure M. & Mme Hagouel d'élaguer les arbres à l'aplomb de leur propriété (rue du Bout à rats, et rue de la Gare) avant le 15 juillet 2009. Dans le cas contraire, la commune fera intervenir une société d'élagage et se fera rembourser via la trésorerie.

### **16. Questions diverses**

- Taxi : le conseil municipal décide à l'unanimité d'inscrire M. Lebis Nicolas sur la liste d'attente communale de délivrance d'autorisation de stationnement.

- Chemin rural n°10 : la clôture de l'affaire a été reportée au 05 juin.

***La séance est levée à 23h45***

Le Maire,  
Jacky LEBORGNE